

**Arrêté du 21 juillet 2010 portant désignation des membres du jury de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur judiciaire prévu à l'article 5 du décret n° 73-541 du 19 juin 1973, relatif à la formation professionnelle des commissaires-priseurs judiciaires et aux conditions d'accès à cette profession**

**NOR : JUSC1018516A**

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

*Vu le décret n° 73-541 du 19 juin 1973, modifié, relatif à la formation professionnelle des commissaires-priseurs judiciaires et aux conditions d'accès à cette profession et notamment son article 5 ;*

*Vu la proposition de la Chambre nationale des commissaires-priseurs judiciaires en date du 12 mai 2010;*

*Vu la proposition du ministre chargé des universités en date du 5 juillet 2010;*

ARRÊTE

**Article 1**

La composition du jury de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur judiciaire est fixée ainsi qu'il suit :

I. - Titulaires

Président :

M. Jean-François WEBER, président de chambre honoraire à la Cour de cassation.

Membres :

M. Georges DECOCQ, professeur des universités à l'université Paris XII ;

Me Guy MARTINOT, commissaire-priseur judiciaire à Pontoise ;

Me François PERON, commissaire-priseur judiciaire à Melun.

II. - Suppléants

Président :

M. Francis CAVARROC, avocat général près la Cour de cassation.

Membres :

Mme Nicole FRIER, professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Toulouse;

Me Alain TURPIN, commissaire-priseur judiciaire à Guéret ;

Me Alain CASTOR, commissaire-priseur judiciaire à Paris.

**Article 2**

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait à Paris, le 21 juillet 2010

Pour la ministre d'État, garde des sceaux,  
ministre de la justice et des libertés, et par  
délégation,  
Le directeur des affaires civiles et du sceau

**Laurent VALLÉE**